

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 DECEMBRE 2016**

Affiché le 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le mardi treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni, Salle polyvalente Guy BONIN, Avenue du Général Leclerc à Angerville sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Marie-Claude HEURTEAUX, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Franck THEVRET, Denis YANNOU, Daniel BERTHE, Marie-Odile SEJOURNE, Marc THOUEMENT, Dominique LEROUX, Brigitte MEYER, Francis TASSIN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Christine BOURREAU, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN Serge BEAUVALLET, Jean-Pierre COLOMBANI, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Bernard LAPLACE, Elisabeth DELAGE, Claude MASURE, Eric DELOIRE, Denise DE POORTERE, Mathieu HILLAIRE, Cédric BONNEFOY, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Henry SERGENT, Guy DESMURS, Alain MARTIN, Sabine FURMAN, Jean-Pierre BELJAMBE, Bernard DIONNET, Corinne BOURDON, Yves PEYRESAUBES, Catherine COME, Laurent HESSE, Jean-Claude REVEAU, Jean-Pierre JUBERT, Christian GUERTON, Grégory COURTAS, Severine RAME, Jean-Philippe PESOU, Yves GAUCHER, Florence HANNICHE, Michèle MODLIN, Yves VILLATE, Alain FAGET, Jean PERTHUIS.

ABSENTS REPRESENTES : Mesdames, Messieurs,

Tiphanie LE VEZU représentée par Johann MITTELHAUSSER, Franck MARLIN représenté par Jean-Pierre COLOMBANI, Marie-Claude GIRARDEAU représentée par Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC représenté par Elisabeth DELAGE, Bernard LAUMIERE représenté par Isabelle TRAN QUOC HUNG, Fany MICHOU représentée par Carole VESQUE, Dramane KEITA représenté par Denise DEPOORTERE, Sylvie VASSET représentée par Thierry GUERIN, Jean-Pierre DUBOIS représenté par Guy DESMURS.

ABSENTS: Mesdames, Messieurs,

Jean-Louis CHANDELLIER, Patrick LEBEL, Amandine AULAS, Bruno DA COSTA, Mama SY, Colette WILK, Abdelaziz KIKOU, Franck COENNE, Nathalie PABOUDJIAN, Jean-Charles LORENZO.

ABSENTS EXCUSES: Mesdames,

Evane PEREIRA ENGEL, Béatrice DIABI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel BERTHE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 21 DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016.

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le procès-verbal n° 21 du 15 novembre 2016.

Sortie de séance de Madame Denise DEPOORTERE.

MISE EN COMPATIBILITE DES STATUTS DE LA CAESE AVEC LA LOI NOTRe

Le Conseil communautaire, par 56 voix Pour, 1 voix Contre (M. HILLAIRE) et 3 Abstentions (M. COURTAS, Mme RAME et M. Franck THEVRET) adopte les nouveaux statuts de la CAESE mis en compatibilité avec la Loi NOTRe, précise que chaque nouveau transfert prévu par cette loi fera l'objet de mises en compatibilité successives et précise que l'intérêt communautaire des compétences qui y sont conditionnées sera défini dans les délais légaux.

Retour en séance de Madame Denise DEPOORTERE.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA CCESE

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2015 de la CCESE.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIREDOM

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour et 1 voix Abstention (M. HILLAIRE) approuve la modification des statuts du SIREDOM.

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT ANNUEL 2015 DU SIREDOM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2015 ainsi que du rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SICTOM DU HUREPOIX

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2015 du SICTOM du Hurepoix.

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CAESE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL «TRANSPORT SUD-ESSONNE »

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) élit Monsieur Laurent HESSE et Monsieur Guy DESMURS en tant que délégués titulaires pour siéger au sein du nouveau syndicat intercommunal « Transport Sud-Essonne » qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

AVIS SUR L'ADHESION DE LA CA CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION AU SIREDOM

Le Conseil communautaire, à l'unanimité émet un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération au SIREDOM.

AUGMENTATION DU CAPITAL D'ESSONNE AMENAGEMENT

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE)

- Renonce purement et simplement à participer à l'augmentation de capital qui sera lancée par l'assemblée générale extraordinaire d'ESSONNE AMENAGEMENT consécutivement à la décision du conseil d'administration en date du 26 septembre 2016 ;
- Autorise son représentant aux assemblées générales extraordinaires d'ESSONNE AMENAGEMENT à voter en faveur de la suppression du droit préférentiel de souscription dont bénéficie la CAESE, au profit du département de l'Essonne ;
- Autorise son représentant aux assemblées générales extraordinaires d'ESSONNE AMENAGEMENT à voter en faveur de la modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la société :

Ancienne rédaction :

• Le capital est fixé à 2 821 184 € (deux millions huit cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quatre euros). Il est divisé en 176 324 (cent soixante-seize mille trois cent vingt-quatre) actions de 16 € (seize euros) chacune, souscrites en numéraire ou émises en représentation d'apports en nature, et dont au moins 50 % et au plus 85 % doivent appartenir aux collectivités locales ou territoriales.

Nouvelle rédaction :

· Le capital est fixé à 4 321 184 € (quatre millions trois cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quatre euros). Il est divisé en 270 074 (deux cent soixante-dix mille soixante-quatorze) actions de 16 € (seize euros) chacune, souscrites en numéraire ou émises en représentation d'apports en nature, et dont au moins 50 % et au plus 85 % doivent appartenir aux collectivités locale sou territoriales.

SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) valide le projet du contrat de ruralité de l'Etampois Sud-Essonne, autorise le Président à signer tous les actes afférents et décide de solliciter des partenaires cofinanceurs et du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) les subventions correspondantes aux projets inscrits au contrat de ruralité.

CREATION D'UNE SPL ET DESIGNATION DE SES REPRESENTANTS

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve le principe de constitution d'une société publique locale (SPL) pour la gestion et l'exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts située à Boissy-le-Sec entre le SIREDOM et la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne; autorise Monsieur le Président à signer les statuts de la société publique locale pour la gestion et l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Boissy-le-Sec et désigne les deux représentants suivants de la CAESE en tant qu'administrateurs de la SPL :

- Monsieur Yves VILLATE
- Monsieur Bernard DIONNET.

OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL – ANNEE 2017

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) émet un avis favorable aux demandes des communes qui souhaitent accorder plus de 5 ouvertures dominicales en 2017.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Conseil communautaire, par 58 voix Pour, 1 voix Contre (M. HILLAIRE) et 3 Abstentions (M. COURTAS, Mme RAME et M. Franck THEVRET) approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2016, comme suit :

FONCTIONNEMENT

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	74 255,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	66 915,00	
014	ATTENUATION DE CHARGES	40 000,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-146 718,00	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		45 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	71 810,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 847,00	
73	IMPOTS ET TAXES		-146 961,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		61 070,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		170 000,00
	TOTAL	129 109,00	129 109,00

INVESTISSEMENT

	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 796,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-146 718,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 600,00	
23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-194 114, 00	
	TOTAL	-146 718,00	-146 718,00

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE AMENCREA 2016

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour, 1 voix Contre (M. HILLAIRE) approuve la décision modificative n°1 du budget annexe AMENCREA 2016, comme suit :

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
16		
165		458
165	458	
TOTAL	458	458

CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2017

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour, 1 voix Contre (M. HILLAIRE) adopte les crédits d'investissement 2017 du budget principal 2017, comme suit :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	150 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	123 000 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements	404 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000 €

TOTAL **1 677 000 €**

CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE SPANC 2017

Le Conseil communautaire, à l'unanimité adopte les crédits d'investissement 2017 du budget annexe SPANC 2017, comme suit :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	2 900 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	3 300 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	28 125 €
Chapitre 4581 : opérations pour compte de tiers	857 000 €

TOTAL **891 325 €**

CREANCES IRRECOURABLES – CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Conseil communautaire, à l'unanimité admet en non-valeur la globalité de la liste qui a été proposée soit un total de 7 185,34 euros sur le budget principal et accorde la décharge de son compte de gestion à Monsieur le Trésorier pour la somme de 7 185,34 euros au titre du budget principal 2016.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CAESE ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour, 1 Abstention (M. HILLAIRE) valide l'évaluation des charges transférées, approuve le rapport établi par la CLECT le 16 novembre 2016 et valide les attributions de compensation définitives présentées.

PERCEPTION DE LA TEOM EN LIEU ET PLACE DES SYNDICATS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'instituer la perception de la fiscalité définie par les syndicats de collecte et traitement des déchets à fiscalité propre de son territoire, en lieu et place de ces derniers à compter du 1^{er} janvier 2017.

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - FIXATION DES TARIFS

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour, 1 Abstention (M. HILLAIRE) fixe les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères selon le tableau ci-après :

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo St Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Participation réseau écocentre SIREDOM	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Forfait 18 levées/an	119,43	156,15	211,05	265,95	375,93	690,21
Prix de la levée supplémentaire	6,63	8,68	11,73	14,78	20,89	38,35

Minimum facturable	156,83	193,55	248,45	303,35	413,33	727,61
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Secteur 2 : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement Collecte végétaux	35,09	35,09	35,09	35,09	35,09	35,09
Participation réseau écocentre SIREDOM	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Forfait 18 levées/an	119,43	156,15	211,05	265,95	375,93	690,21
Prix de la levée supplémentaire	6,63	8,68	11,73	14,78	20,89	38,35

Minimum facturable	191,92	228,64	283,54	338,44	448,42	762,70
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Secteur 3 : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement collecte végétaux	20,46	20,46	20,46	20,46	20,46	20,46
Participation réseau écocentre SIREDOM	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Forfait 18 levées/an	119,43	156,15	211,05	265,95	375,93	690,21
Prix de la levée supplémentaire	6,63	8,68	11,73	14,78	20,89	38,35

Minimum facturable	177,29	214,01	268,91	323,81	433,79	748,07
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

1 seul et unique changement de bac gratuit.

Tarifs du second changement de bac

80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
40 €	41 €	49 €	51 €	76 €	157 €

Tarif bac dédié aux manifestations communales 37,97 €

Tarifs bacs de tri

120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
26 €	39 €	35 €	51 €	130 €

Tarifs composteurs

Plastique	5 €
Bois	7 €
Bio-seau	0.50 €

ETUDE DE POLE DU PARC RELAIS - DEMANDE DE SUBVENTION AU STIF

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour, 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve la prise en charge par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne de l'Etude pôle gare, décide d'inscrire son coût au budget de la CAESE et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du STIF au taux maximal.

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ARS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve la démarche d'engagement dans un Contrat Local de Santé (CLS) et la réalisation d'un diagnostic local de santé; autorise Monsieur le Président à solliciter tous les fonds mobilisables auprès de l'ARS, et de tous autres financeurs potentiels; autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente, notamment la convention d'objectifs et de moyens 2016 avec l'Agence Régional de Santé d'Ile-de-France.

MOTION CONTRE L'ORGANISATION DE LA POSTE

Le Conseil communautaire, par 61 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) dénonce le projet actuel du groupe La Poste mené sans concertation, réaffirme son engagement au maintien et renforcement du maillage des services publics sur son territoire, s'associe à la démarche engagée par Etampes et son Député-Maire contre cette réorganisation, exige la révision sans délais de la politique de restructuration du groupe La Poste pour empêcher la fermeture de bureaux de poste ou la baisse des horaires d'ouverture, décisions extrêmement préjudiciables pour les usagers, confirme sa volonté de voir s'élaborer un nouveau projet tourné vers l'emploi et le développement des services publics.

La séance est levée à 21h00.